

L'an deux mil quinze, le dix-huit novembre à 20H30, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Monsieur GAUCHER Alain, Madame BOKSEBELD Virginie, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur HENRY Christophe, Madame BERTIN Sabine, Madame PAUL Delphine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle, Madame PINTAURI Angélique, Monsieur HUSSON Anthony et Monsieur HONORE Samuel

Absents avec pouvoir : Madame DEGRIS Monique donne procuration à Monsieur GENTER Bernard

Madame DE PRA Catherine donne procuration à Madame PAUL Delphine

Absent sans pouvoir : Madame BACHE Christine

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame BOKSEBELD Virginie a été élue **secrétaire**.

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 19/11/2015 et affiché le compte-rendu de cette séance le 19/11/2015
--

Date de convocation : 10 novembre 2015

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 septembre 2015
- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde de la Commune
- Modification du prix de location des chaises et des tables
- Convention d'occupation du domaine privé communal au profit de LEVEL (3) TELECOMMUNICATION
- Constitution de servitude au profit de la société ORANGE
- Souscription nationale pour l'édification d'une sépulture hommage « aux femmes du monde rural » durant les guerres 1914-1918 & 1939-1945
- Changement de destination de la parcelle de bois n°76
- Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Département de la Meuse

Ordre du jour (suite) :

- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Affaires diverses

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le point suivant « Convention d'occupation du domaine privé communal au profit de LEVEL (3) TELECOMMUNICATION » sera examiné le 16 décembre prochain par manque d'éléments.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 septembre 2015

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Délibération n° 15-59 : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (et son décret d'application du 13 septembre 2005) vient renforcer et préciser le rôle du Maire en cas de crise majeure et rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS et le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) ont été élaborés.

Après avoir pris connaissance de ces deux documents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **Approuve** le Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il est présenté,
- **Dit** qu'il est consultable en mairie et fera l'objet d'une communication adaptée par le biais du DICRIM qui sera disponible en mairie et sur le Site Internet de la commune. Le DICRIM simplifié qui sera inséré dans le bulletin communal annuel sera distribué à tous les habitants.
- **Précise que**, conformément à l'article L2212 relatif aux pouvoirs de police du Maire, le présent document fera l'objet d'un arrêté.

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 15-60 : Modification des tarifs des locations des chaises et des tables

Madame le Maire informe que les tarifs de locations des tables et des chaises n'ont pas évolués depuis 1990 et la conversion en euros en 2002. Or, il faut régulièrement procéder à leurs remplacements et les coûts de ces matériels sont de plus en plus élevés. Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à l'augmentation des tarifs des locations.

Actuellement, les tarifs sont les suivants :

- Location de chaises et de tables pour les habitants de la Commune :
 - . la chaise : 0,15 euros
 - . la table : 0,80 euros
- Location de chaises et de tables pour les habitants des communes extérieures :
 - . la chaise : 1,20 euros
 - . la table : 3,00 euros

Madame le Maire propose de fixer à compter du 1^{er} janvier 2016 les tarifs suivants :

- Location de chaises et de tables pour les habitants de la Commune :
 - . la chaise : 0,20 euros
 - . la table : 1,00 euros
- Location de chaises et de tables pour les habitants des communes extérieures :
 - . la chaise : 1,20 euros
 - . la table : 3,00 euros

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés de fixer à compter du 1^{er} janvier 2016 les tarifs suivants :

- Location de chaises et de tables pour les habitants de la Commune :
 - . la chaise : 0,20 euros
 - . la table : 1,00 euros
- Location de chaises et de tables pour les habitants des communes extérieures :
 - . la chaise : 1,20 euros
 - . la table : 3,00 euros

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 15-61 : Constitution de servitude au profit de la société ORANGE

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande déposée par la société ORANGE pour constituer une servitude relative à l'implantation de l'artère de télécommunications RG 55-62 VOID VACON – VAUCOULEURS et de ses dispositifs annexes à charge des parcelles appartenant à la commune de VOID-VACON et cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
D	611	LA PELOUSE	02 ha 72 a 38 ca
D	612	LA PELOUSE	02 ha 68 a 09 ca
D	622	LA PELOUSE	02 ha 98 a 16 ca
D	623	LA PELOUSE	01 ha 05 a 08 ca
D	662	LA PELOUSE	02 ha 40 a 51 ca
D	663	LA PELOUSE	03 ha 57 a 13 ca
K	197	FRILLONVAUX	02 ha 37 a 34 ca

Après délibération, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés:

- approuve la convention de servitude au profit de la société ORANGE - confère à Madame le Maire avec possibilité de substituer toute personne de l'étude de Maître BERNHART, notaire à Wasselonne, tous pouvoirs à l'effet de signer tous actes notariés en vue de permettre la publication de ladite servitude au service de la publicité foncière.	- approuve la convention de servitude au profit de la société ORANGE - confère à Madame le Maire avec possibilité de substituer toute personne de l'étude de Maître BERNHART, notaire à Wasselonne, tous pouvoirs à l'effet de signer tous actes notariés en vue de permettre la publication de ladite servitude au service de la publicité foncière.
- approuve la convention de servitude au profit de la société ORANGE - confère à Madame le Maire avec possibilité de substituer toute personne de l'étude de Maître BERNHART, notaire à Wasselonne, tous pouvoirs à l'effet de signer tous actes notariés en vue de permettre la publication de ladite servitude au service de la publicité foncière.	- approuve la convention de servitude au profit de la société ORANGE - confère à Madame le Maire avec possibilité de substituer toute personne de l'étude de Maître BERNHART, notaire à Wasselonne, tous pouvoirs à l'effet de signer tous actes notariés en vue de permettre la publication de ladite servitude au service de la publicité foncière.

Délibération n° 15-62 : Souscription nationale pour l'édification d'une sépulture hommage « aux femmes du monde rural » durant les guerres 1914-1918 & 1939-1945

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la Souscription nationale pour le centenaire 1916-2016 à VERDUN et l'édification d'une sépulture hommage « aux femmes du monde rural » durant les guerres 1914-1918 & 1939-1945 proposée par l'ANOMA (Association des Membres de l'Ordre du Mérite Agricole) de la Meuse.

Madame le Maire présente le projet du monument dont le budget prévisionnel est estimé à 80 000 euros pour le sculpteur, le massif, le transport et la mise en place du monument, VRD, le mobilier, le panneau d'informations, les projecteurs, l'électricité, le paysagiste et les frais divers.

Le Maire propose d'allouer une subvention à l'association AMOMA Meuse pour ce projet d'un montant de 100 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- Décide de verser une subvention d'un montant de 100 euros pour l'association AMOMA Meuse pour l'édification du monument « HONNEUR er AGRICULTURE », hommage aux Femmes du monde rural.	- Décide de verser une subvention d'un montant de 100 euros pour l'association AMOMA Meuse pour l'édification du monument « HONNEUR er AGRICULTURE », hommage aux Femmes du monde rural.
- Décide de verser une subvention d'un montant de 100 euros pour l'association AMOMA Meuse pour l'édification du monument « HONNEUR er AGRICULTURE », hommage aux Femmes du monde rural.	- Décide de verser une subvention d'un montant de 100 euros pour l'association AMOMA Meuse pour l'édification du monument « HONNEUR er AGRICULTURE », hommage aux Femmes du monde rural.

Délibération n° 15-63 : Changement de destination de la parcelle de bois n°76

Madame Virginie BOKSEBELD, adjointe au Maire en charge de la Forêt, demande au Conseil Municipal que la parcelle 76 prévue d'être donnée en futaie affouagère (avec délivrance des petits bois et des houppiers pour les affouages 2015/2016), soit mise en vente pour question de sécurité dès que possible.

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** des membres présents ou représentés que la parcelle de bois n°76 soit mise en vente dès que possible.

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° 15-64 : Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Département de la Meuse

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Meuse présenté le 12 octobre à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Ce projet doit être soumis aux communes et aux structures intercommunales qui disposent d'un délai de deux mois pour donner leur avis

Compte tenu que la population de la CC du Pays de Commercy est inférieure au seuil des 15 000 habitants qui s'applique pour elle selon les dispositions de la loi Notre, il est envisagé une fusion avec la CC-Void.

Conformément à la délibération prise antérieurement en date du 16 septembre 2015, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **confirme sa position et émet un avis défavorable** à la fusion des deux Communauté de Communes, pour les raisons suivantes :

- La gestion des services et équipements publics locaux dans un plus grand périmètre génère un coût d'administration supplémentaire et une perte d'efficacité contraire à l'objectif national de maîtrise de la dépense publique
- Notre fiscalité locale modérée avec un bon niveau de service à la population est un facteur important d'attractivité qu'il convient de préserver pour ne pas anéantir 15 ans d'efforts en ce sens
- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) nécessaire pour disposer d'une structure porteuse du SCOT permettra l'exercice des compétences justifiant la recherche d'économie d'échelle (*Aménagement de l'espace et développement économique*)

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 15-64 : Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Département de la Meuse (suite)Observations :

- Le document transmis par l'Etat présente une approche financière et fiscale erronée. En effet, les taux fiscaux affichés en cas de fusion ne correspondent à aucune réalité possible. Ces taux moyens pondérés ne permettent d'obtenir que le produit fiscal correspondant à l'addition des produits fiscaux actuels de chaque EPCI mais pas le produit fiscal permettant l'exercice des compétences cumulées des deux EPCI sur l'intégralité du territoire de l'EPCI issue de la fusion. Cette présentation trompeuse est regrettable.
- L'analyse des compétences communes ou non aux deux EPCI est également erronée. En effet, la plupart des compétences sont exercées avec une définition de l'intérêt communautaire très différente.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014

▶ Marché de travaux : Réparation du tractopelle suite à la fuite du vérin de direction confiée à la société CIMME pour un montant de 1 299,02 € TTC

▶ Acceptation des capitaux du contrat d'assurance vie de Marie-Thérèse PERIGNON pour un montant de 121 537,16 euros

▶ Marché de travaux : Transformation du branchement d'eau potable rue Louvière et Chemin du jardinage confiée à la société SAUR pour un montant de 4 436,04 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de 30 plateaux avec entretoise et pied, d'un chariot de stockage et de 50 chaises confié à la société SEREM pour un montant global de 5 152,71 € HT

▶ Marché de Service : signature de l'avenant n°3 d'un montant de 1 000 € HT concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'école élémentaire pour un montant cumulé avec l'avenant n°1 et 2 de 23 596,20 € HT, représentant une augmentation globale de 75,42%.

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

▶ Marché de fourniture : Achat de fourniture administrative à la société BRUNEAU pour un montant global de 348,52 € TTC

▶ Marché de fourniture : Achat de fourniture pour le service technique confié à la société BERNER pour un montant global de 456,38 € TTC

▶ Acceptation du remboursement de la SMACL concernant le remplacement de la fenêtre du tracteur pour un montant de 1 561,82 euros

▶ Marché de travaux : Fabrication et pose d'une passerelle sur le Vidus confiée à la société GENTIL pour un montant de 1 700,00 € HT

▶ Marché de travaux : Contrôles d'usage et réparation avant contrôle technique du camion confié à BARROIS POIDS LOURDS SERVICES pour un montant de 3 303,36 € TTC

▶ Marché de service : Fauchage mécanique de la végétation des talus et plateformes des entrées du bourg confié à la SARL PRESTIGE pour un montant de 1 184,40 € TTC

▶ Marché de fourniture : Achat de fournitures administratives pour la Mairie confié à la société BRUNEAU pour un montant global de 364,72 € TTC

▶ Marché de fourniture : Achat d'un racleur et d'une télécommande confié à la société VILLETON pour un montant global de 777,46 € TTC

▶ Conclusion du bail pour le logement sis 10 rue Notre-Dame au rez de chaussée à compter du 02/10/2015 au profit de Monsieur JOURDAN Luc pour un loyer mensuel de 506 euros avec une caution de 506 euros.

▶ Conclusion du bail commercial pour le local sis 6 rue de la Gare à compter du 01/11/2015 au profit de la SARL MEUSE RECYCLAGE pour un loyer mensuel de 500 euros avec une caution de 500 euros.

▶ Marché de fourniture : 127 menus à 27 euros pour le repas des aînés confié au RESTAURANT CUGNOT pour un montant global de 3 429,00 € TTC

▶ Marché de service : Diagnostic de Performance Energétique (DPE) du local sis 6 rue de la gare confié à la société COMPAS pour un montant de 204,00 € TTC

▶ Marché de fourniture : Fourniture de guirlande et ampoules confiée à SAV ILLUMINATIONS pour un montant global de 2 573,64 € HT

▶ Marché de fourniture : Conception graphique et impression de 1 000 exemplaires du bulletin municipal confiée à SAMUEL HONORE DESIGN GRAPHIQUE pour un montant global de 1 900,00 € TTC

▶ Marché de fourniture : Achat de produits d'entretien à la société L'EQUIPIER pour un montant global de 1 281,14 € TTC

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

▶ Marché de fourniture : Achat de fourniture administrative à la société JPG STAPLES pour un montant global de 1 010,06 € TTC

▶ Marché de travaux : Réparation du Kangoo confiée au garage VENNET ROCHON SARL pour un montant de 511,49 € TTC

▶ Marché de fourniture : Commande de 77 corbeilles solo et 33 corbeilles duo pour les anciens n'ayant pas participé au repas des aînés confiée à la société CLAIR DE LORRAINE pour un montant global de 2 640,00 € TTC

▶ Marché de service : Forfait annuel pour l'envoi et la réception de documents de chantier confiée à la société SOGELINK pour un montant global de 250,00 € HT

▶ Marché de travaux : signature de l'avenant n°2 concernant le lot n°3 « Gros œuvre / VRD » concernant la restructuration d'un immeuble sis 37-39 rue Louvière d'un montant de 4 341,00 € HT représentant avec l'avenant n°1 une plus-value de 12,72 %.

▶ Marché de fourniture : Feu d'artifice pour la Saint-Nicolas confié à l'association LES DOMPTEURS D'ETOILES pour un montant de 1 000,00 € TTC

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

Questions diverses

Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 15-59 : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Délibération n° 15-60 : Modification des tarifs des locations des chaises et des tables

Délibération n° 15-61 : Constitution de servitude au profit de la société ORANGE

Délibération n° 15-62 : Souscription nationale pour l'édification d'une sépulture hommage « aux femmes du monde rural » durant les guerres 1914-1918 & 1939-1945

Délibération n° 15-63 : Changement de destination de la parcelle de bois n°76

Délibération n° 15-64 : Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Département de la Meuse

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Affaires diverses

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Christine BACHE	Absente
Alain GAUCHER	
Virginie BOKSEBELD	
Monique DEGRIS	Procuration à Bernard GENTER
Jean-Paul LHERITIER	
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	Procuration à Delphine PAUL
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	
Delphine PAUL	
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	
Anthony HUSSON	
Samuel HONORE	